

ACTU | CHAROLAIS-BRIONNAIS

PARAY-LE-MONIAL Épidémie

La ville va fournir cinq masques par foyer intéressé

Hervé BACHELARD



10 000 masques ont déjà été reçus. Photo Ville de Paray

« Le confinement dure et le gouvernement tergiverse : le masque est-il recommandé ? Obligatoire ou pas ? Est-on en pénurie ? Dans le doute, j'ai décidé de passer une commande de 30 000 masques ». Jean-Marc Nesme, le maire de Paray-le-Monial a pris les devants. « 30 000 masques, c'est l'équivalent de trois fois le nombre d'habitants, ou cinq-six fois le nombre de foyers à Paray. »

Pour se les procurer, le premier magistrat est passé « par une connaissance suisse qui a travaillé plusieurs années en Chine. Les masques ont tous une certification officielle FFP1 ». 10 000 ont déjà été livrés, et les 20 000 autres arriveront cette semaine. Le coût de cette opération sera de 20 000€ pour la municipalité.

• Distribués par la fenêtre

Les foyers intéressés peuvent en faire la demande par téléphone ou par mail : « Ce sont des masques à usage unique, destinés aux habitants qui doivent faire des sorties impératives, comme des courses ou un rendez-vous médical. Il faut, bien entendu, que chacun respecte le confinement, en détenant notamment une attestation individuelle pour les déplacements nécessaires. Nous donnerons cinq masques par foyer intéressé, ce qui représente cinq sorties indispensables dans les semaines à venir », détaille le maire. D'autres villes ont choisi de fournir à leurs concitoyens des masques en tissu, mais le choix parodien est assumé : « Dans la mesure où nous pouvons fournir des masques certifiés par l'État, je préfère ça plutôt que des masques en tissu dont on ignore le degré de protection », confie Jean-Marc Nesme, qui précise que plusieurs conseillers municipaux prépareront le tout en ce début de semaine.

Pour conserver les distances de sécurité, les masques seront fournis aux demandeurs par la fenêtre de la salle des mariages, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

NOTE Les foyers parodiens intéressés peuvent obtenir des masques en téléphonant au 03.85.81.09.13, ou en utilisant le service "Octopuss" sur le site internet de la ville, ou par mail sur octopuss@paraylemonial.fr - Les masques seront distribués aux foyers intéressés à partir du jeudi 16 avril, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h, par la fenêtre de la salle des mariages de la mairie.

Les reproductions sont effectuées avec l'autorisation du CFC et réservées à une utilisation interne à l'ARS Bourgogne Franche-Comté